

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Me Clémence Richard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

- 1. Vous pourrez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
- 2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
- 3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, votre formulaire devra être reçu au plus tard le **16 octobre 2025.**

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

Coordonnées de la présidente d'élection :

Me Clémence Richard, présidente d'élection Hôtel de ville 19, avenue Marquette Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5

Tél.: 418 296-8040

Courriel: elections@ville.baie-comeau.qc.ca

Baie-Comeau, le 8 octobre 2025

Me Clémence Richard Présidente d'élection